

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Christine Fredette

<https://www.cadre21.org/membres/a7c7051f2027ddbd8492a51e>

Date d'obtention : 2021-11-22 20:25:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle est structurée et les étapes sont importantes à suivre. Les intervenants scolaires ne sont pas mandataires de la police, en aucun cas ils ne peuvent enclencher d'enquête. De plus, si on se retrouve en présence d'un jeune qui a commis un acte malveillant, on ne lui fait pas passer la grille d'évaluation et on appelle directement les policiers. Si on croit qu'il y a du matériel pornographique juvénile sur le téléphone, on confisque l'appareil qu'on remettra aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra de guider mes interventions au cas où je me retrouverais à gérer une situation de sexto entre élèves de l'école.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En aucun cas, je dois consulter les images de pornographie juvénile. Je dois aussi être empathique et bienveillante envers les élèves qui sont impliqués dans la situation.